



## École Saint-Zotique

4841, avenue Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1  
Téléphone : (514) 596-5905  
Télécopieur : (514) 596-3435

### Conseil d'établissement École Saint-Zotique Procès verbal du lundi 24 septembre 2012

#### **Étaient présents :**

Alain Provost	Directeur d'école
Christiane Isabelle	Secrétaire
Rachel Demers	Service de Garde
Damaris Ayong	Parent
Yves Germain	Enseignant
Philippe Tétreau	Enseignant
Julie Sauvageau	Parent
Christopher Hall	Parent
Anne-Marie Émond	Parent
Sophie Boucher	Parent
Julie Mercure	La Source

#### **Étaient absentes :**

Isabelle Filion	Enseignante
-----------------	-------------



**1. Lecture et adoption de l'Ordre du jour**

Il y a eu lecture de l'ordre du jour. Madame Sauvageau propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-54**. La résolution stipule ce qui suit : «Le conseil d'établissement décide d'adopter l'ordre du jour proposé».

La résolution **CÉ-2012-09-24-54** est **adoptée à l'unanimité**.

**2. Nomination d'un(e) secrétaire**

Madame Sauvageau se propose comme secrétaire. Monsieur Hall propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-55**. La résolution stipule ce qui suit : «Le conseil d'établissement décide de nommer madame Sauvageau secrétaire du conseil d'établissement».

La résolution **CÉ-2012-09-24-55** est **adoptée à l'unanimité**.

**3. Vérification du quorum**

Il y a quorum pour tenir la réunion.

**4. Présentation des membres du CÉ**

Les membres du conseil d'établissement se présentent à tour de rôle.

**5. Nomination des officiers**

Madame Ayong se présente comme présidente et madame Émond comme substitut. Madame Émond accepte d'être la déléguée du conseil d'établissement. Madame Mercure se présente comme représentante des membres de la communauté.

Monsieur Hall propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-56**. La résolution stipule ce qui suit : « Le conseil d'établissement décide de nommer madame Ayong présidente du conseil d'établissement, madame Émond substitut à la présidente et déléguée du conseil d'établissement et madame Mercure représentante de la communauté. »

La résolution **CÉ-2012-09-24-56** est **adoptée à l'unanimité**.



## 6 Mot du président

Madame Damaris Ayong se présente.

## 7 Déclaration d'intérêts (art. 67, LIP)

Il n'y a aucune dénonciation d'intérêts.

## 8. Règles de régie interne

Monsieur Provost fait la lecture des règles de régie interne. Les modifications suivantes seront apportées aux règles de régie interne :

**Règle 1a)**, monsieur Provost propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-57**. La résolution **CÉ-2012-09-24-57** stipule ce qui suit : « les réunions du conseil d'établissement seront tenues le 24 octobre, 28 novembre, 19 décembre (au besoin), 23 janvier, 20 février, 27 mars (au besoin), 24 avril, 22 mai et 5 ou 12 juin (à déterminer en avril) »

La résolution **CÉ-2012-09-24-57** est adoptée à l'unanimité.

**Règle 1b)**, monsieur Germain propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-58**. La résolution **CÉ-2012-09-24-58** stipule ce qui suit : « les réunions débuteront à 18h30 au lieu de 19h00 et se termineront au plus tard à 21h30 ».

La résolution **CÉ-2012-09-24-58** est adoptée à l'unanimité.

**Règle 2**, monsieur Provost propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-59**. La résolution **CÉ-2012-09-24-59** stipule ce qui suit : « les communications entre les membres et la direction s'effectueront par courriel ».

La résolution **CÉ-2012-09-24-59** est adoptée à l'unanimité.

**Règle 3**, madame Isabelle propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-60**. La résolution **CÉ-2012-09-24-60** stipule ce qui suit : « un frais fixe de 0.25\$ par page sera chargé à toute personne désirant obtenir copie d'un extrait du registre ».

La résolution **CÉ-2012-09-24-60** est adoptée à l'unanimité.

**Règle 4**, monsieur Provost propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-61**. La résolution **CÉ-2012-09-24-61** stipule ce qui suit : « à la suite d'une vacance, le conseil d'établissement demandera aux parents qui se sont présentés mais n'ont pas été élus de combler le poste pour la durée non écoulée du mandat. »



La résolution **CÉ-2012-09-24-61** est adoptée à l'unanimité.

**9. Budget annuel de fonctionnement du CÉ (art. 66, LIP)**

Madame Isabelle propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-62**. La résolution **CÉ-2012-09-24-62** stipule ce qui suit : « Un budget annuel de fonctionnement de 400,00\$ par année est alloué au Conseil d'Établissement et un budget annuel de fonctionnement de 50.00\$ est alloué à l'OPP».

La résolution **CÉ-2012-09-24-62** est adoptée à l'unanimité.

**10. Fonctions et pouvoirs du CÉ**

Monsieur Provost présente le document d'information pour les parents du Conseil d'Établissement

**11. Calendrier des rencontres du CÉ 2012-2013 (art. 67, LIP)**

Le calendrier a été présenté au point 8 lors de l'adoption de la résolution **CÉ-2012-09-24-57**.

**12. Suivi au procès-verbal du 12 juin 2012**

Monsieur Provost présente le procès verbal de la réunion du 12 juin 2012.

Madame Mercure demande que la modification suivante soit apportée au point 7 :

1. La fête de clôture des activités a été un succès avec plus de 130 participants.
2. La date de début des activités pour l'automne n'est pas encore déterminée. Il est possible que cela ne débute qu'en octobre en lien avec la conjoncture des grèves étudiantes qui pourraient perturber le recrutement des intervenants.
3. Il y aura une distribution des livres de recettes aux élèves qui en font la demande.
4. La formation gardiens avertis aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire. La date est à venir.

Monsieur Provost fait un suivi sur le point 10 et présente la lettre reçue du cabinet du maire d'arrondissement confirmant son accord pour l'installation d'une clôture dans le parc de la Traite des Fourrures. Monsieur Germain suggère qu'une demande soit également faite pour une traverse de piéton au coin des rue De Courcelle et Notre-Dame et que la rue Notre-Dame entre St-Rémi et De Courcelle devienne une zone



## École Saint-Zotique

4841, avenue Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1  
Téléphone : (514) 596-5905  
Télécopieur : (514) 596-3435

école limitée à 30 km/h. Mme Boucher fera le suivi auprès du commissaire, M. Dorais, sur ces points.

### 13. Approbation du procès-verbal du CÉ du 12 juin 2012 (art. 69, LIP)

Monsieur Germain propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-63**. La résolution **CÉ-2012-09-24-63** stipule ce qui suit : « Le procès verbal du 12 juin 2012 est adopté avec les changements présentés au point 12. ».

La résolution **CÉ-2012-09-24-63** est adoptée à l'unanimité.

### 14. Mot de la direction

Monsieur Provost rappelle que 2 postes sont toujours à combler. Le premier pour une éducatrice spécialisée. L'affichage de ce poste se termine le 25 septembre, l'embauche pourra donc se faire rapidement après. Le deuxième à combler est celui de surveillant(e) de dîner. Madame Mercure propose de regarder auprès des intervenants en soutien scolaire s'il y aurait de l'intérêt.

Monsieur Provost annonce que le Club des petits déjeuners débutera le 17 octobre, les collations du matin le 30 septembre et que la distribution de lait a commencé depuis la semaine dernière.

### 15. Approbation de sorties éducatives

Les sorties éducatives au programme sont :

28 septembre 2012 : le groupe de 3<sup>e</sup> année et le groupe combiné 2/3 iront au musée de Lachine pour le défi sculpture. Les frais sont payés par l'organisme Écoles Montréalaises. Une contribution volontaire de 2\$/enfant est demandée. Le fonds 4 paiera la différence.

Le 16 octobre 2012 : les groupes de maternelle 4 ans à 4<sup>e</sup> année iront à la Maison Théâtre voir la pièce *Le Corbeau* dans le cadre des séries jeune public de l'organisme Écoles Montréalaises.

Le 23 janvier 2013 : les groupes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année iront à la Maison Théâtre voir la pièce *Devant moi le ciel* dans le cadre des séries jeune public de l'organisme Écoles Montréalaises.

Le 8 novembre 2012 : le groupe de 5<sup>e</sup> année, dans le cadre du projet coopéra, assistera à la représentation du Vaisseau Fantôme de l'Opéra de Montréal et visitera les coulisses. Le spectacle aura lieu le 15 et 16 mai à la salle Marie-Gérin-Lajoie.



## École Saint-Zotique

4841, avenue Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1  
Téléphone : (514) 596-5905  
Télécopieur : (514) 596-3435

La sortie de fin d'année des groupes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année sera un voyage à Québec. Le coût est de 50\$ par enfant. Le voyage sera commandité et les enfants devront vendre des cartes à gratter.

Monsieur Hall propose d'adopter la résolution **CÉ-2012-09-24-64**. La résolution **CÉ-2012-09-24-64** stipule ce qui suit : « Les sorties éducatives proposées sont approuvées. ».

La résolution **CÉ-2012-09-24-64** est adoptée à l'unanimité

### **16 Fondation Saint-Zotique : nomination des représentants**

Monsieur Provost confirme que Madame Julie Coté, présidente de la Fondation, tiendra une réunion sous peu pour en discuter.

### **17 Règlements sur la résolution des différents et traitements des plaintes**

Monsieur Provost dépose le document *Règlement sur la résolution de différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

### **18 Mot des représentants du personnel enseignant**

Monsieur Tétréau et monsieur Germain se présentent.

### **19. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Madame Isabelle se présente et demande à chacun de valider les informations personnelles données sur le tableau de coordonnées des membres su CÉ.

### **20. Mot de la représentante du service de garde**

Madame Demers se présente et informe qu'à la demande des parents, une sortie aux pommes sera organisée lors de la prochaine journée pédagogique du 9 octobre 2012.

### **21. Mot de la représentante de la communauté**

Madame Mercure confirme que les activités ont débuté au centre communautaire La Source et que l'assemblée générale se tiendra le 25 octobre 2012.



## École Saint-Zotique

4841, avenue Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1  
Téléphone : (514) 596-5905  
Télécopieur : (514) 596-3435

### 22. Varia

Rien à signaler

### 23. Levée de l'assemblée

Monsieur Hall propose la levée de l'assemblée.

La réunion prend fin à 21h30.

**Approuvé à la séance du conseil d'établissement du 24 octobre 2012.**

Le directeur,

La présidente,

Alain Provost

Damaris Ayong